



VILLE DE COGOLIN

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

21 AVR. 2023

Reçu en préfecture
N° 2023/469

ID : 083-218300424-20230420-DECISION2023_13-AR

DECISION DU MAIRE

N° 2023/013

**DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT DU VAR AIDES AUX COMMUNES –
FONDS D'INITIATIVE CANTONALE 2023 - PIETONNISATION DU VIEUX VILLAGE**

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/040 en date du 20 juillet 2020 portant délégations au maire en application de l'article L .2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment celle de demander à tout organisme financeur, sans limitation, l'attribution de subventions,
Considérant que le projet de piétonnisation du vieux village est susceptible d'être financé dans le cadre de l'aide aux communes apportée par le département du Var,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La commune de Cogolin sollicite une subvention dans le cadre du projet de piétonnisation du vieux village.

ARTICLE 2 :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES
Fourniture et pose de bornes amovibles et de totems	78.176,00 €	
Subvention aides aux communes – département du Var		16.000,00 €
Autofinancement		62.176,00 €
TOTAL	78.176,00 €	78.176,00 €

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cogolin, le 20 avril 2023

Le maire

Marc Etienne LANSADE



Le maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5, rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr